



## **CONVOCATION**

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra le 18 février 2023 à 14h au siège social de l'association.

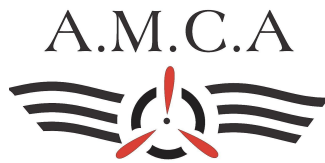
L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rapport moral du Vice-Président
2. Rapport financier au 31.12.20, 31.12.21 et 31.12.22
3. Taux des cotisations
4. Règlement interne 2023
5. Démission du conseil d'administration et nomination
6. Organisation 2023
7. Approbation budget 2023
8. Monaco
9. Quitus aux administrateurs
10. Divers

Les membres qui souhaitent présenter leur candidature pour le conseil d'administration doivent se manifester dès maintenant et au plus tard le 13 février 2023. Veuillez envoyer un mail à [amca.comines@gmail.com](mailto:amca.comines@gmail.com) et mentionner pour quelle fonction vous souhaitez vous présenter.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de notre association.

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts. Celui-ci devra être muni d'une procuration écrite et dûment signée de votre part. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.



Seul le membre en règle de cotisation peut participer au vote conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

Nous vous prions d'agréer, cher adhérent en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le conseil d'administration